
DÉCISIONS de la 6^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 5 décembre 2017 à 17 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06.01 Inverser les points 9 et 10 à l'ordre du jour.

06.02 Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel qu'amendé:

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
5. CPCEREHDAA /Ajout
6. Comité de finances / Ajout
7. Modification en classe ordinaire
8. Relations de travail avec la CSDM
9. Projets éducatifs / « Inclusion »
10. Statuts / Intention des avis de motion
11. Sujets divers

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

06.03 Que les procès-verbaux des assemblées suivantes soient adoptés, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 8 décembre 2017, auquel cas ils seront soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale:

- 3^e Assemblée extraordinaire des personnes déléguées tenue le 17 octobre 2017;
- 4^e Assemblée des personnes déléguées tenue le 7 novembre 2017.

CPCEREHDAA / AJOUT

06.04 Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme Sébastien Bergeron, de l'école Joseph-François-Perrault, comme membre substitut au CPCEREHDAA pour le reste de la durée de la convention collective locale.

COMITÉ DE FINANCES / AJOUT

- 06.05** Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme Marisa Thibault, déléguée de l'école Marie-Rivier, à titre de membre régulier du Comité de finances en remplacement du membre démissionnaire, pour le reste de la durée du mandat 2016-2019.

MODIFICATION EN CLASSE ORDINAIRE

- 06.06** Que l'Assemblée des personnes déléguées mandate les représentantes et représentants de l'Alliance au Conseil fédératif afin qu'elles et ils amènent la FAE à se saisir du dossier de la modification des évaluations et des apprentissages dans la classe ordinaire dans le but de convaincre le gouvernement d'abandonner cette pratique..
- 06.07** Remplacer « une fiche syndicale » par « un outil syndical » dans la proposition Arseneau 2.
- 06.08** Que l'Assemblée des personnes déléguées mandate le Conseil d'administration de l'Alliance pour qu'il produise un outil syndical sur la modification des évaluations et des apprentissages et sur le refus de service des parents et que cet outil offre un contre discours à l'offensive patronale sur le sujet.

RELATIONS DE TRAVAIL AVEC LA CSDM

- 06.09** Que l'Assemblée des personnes déléguées appuie et mandate le Conseil d'administration pour dénoncer l'attitude intransigeante et arrogante de la CSDM à l'égard du manque de communications et de respect du rôle et des responsabilités syndicales de l'Alliance, notamment de représentation de ses membres, et patronales de la CSDM, notamment d'offrir un climat de travail sain et respectueux à ses employés